

# Rapport de suivi de la consultation publique sur les PAFIO

Mai 2022

**MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

## Remerciements

Nous tenons à remercier la municipalité régionale de comté (MRC) du Pontiac pour son engagement dans l'organisation des consultations publiques

## Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Direction générale du secteur sud-ouest  
Direction régionale de la gestion des forêts de l'Outaouais  
16, impasse de la Gare-Talon, RC 100  
Gatineau (Québec) J8T 0B1  
Téléphone : 819 246-4827  
Courriel : [outaouais.foret@mffp.gouv.qc.ca](mailto:outaouais.foret@mffp.gouv.qc.ca)

## Diffusion

Cette publication est disponible uniquement en ligne à l'adresse suivante :

[Aménagement forestier en Outaouais | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Mai 2022

© Gouvernement du Québec Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

# Table des matières

<b>Contexte</b> .....	<b>1</b>
<b>Déroulement</b> .....	<b>1</b>
<b>Annonce</b> .....	<b>1</b>
Tableau 1. Annonces de la tenue de la consultation publique .....	1
<b>Objectifs de la consultation</b> .....	<b>3</b>
<b>Unités d'aménagement visées par la consultation publique</b> .....	<b>4</b>
<b>Participation et commentaires reçus</b> .....	<b>4</b>
4.1 Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires .....	5
Tableau 2. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires .....	5
4.2 Commentaires et préoccupations reçus .....	5
Tableau 3. Principaux commentaires et préoccupations reçus - Analyses et réponses du MFFP .....	6
Tableau 4. Principaux commentaires reçus relatifs aux processus et aux outils.....	1
<b>Conclusion</b> .....	<b>2</b>
<b>Annexe 1</b> .....	<b>3</b>

## Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier confie au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs la responsabilité d'élaborer des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux. Elle indique également que ces plans doivent faire l'objet d'une consultation du public.

## Déroulement

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a soumis les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des unités d'aménagement (UA) 071 51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52 et 074-51 à la consultation publique. Celle-ci s'est tenue du 7 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022. Pour mener à bien cette consultation, le Ministère a produit et mis en ligne une carte interactive permettant de visualiser les PAFIO. À partir de cette carte, les personnes désirant soumettre des commentaires pouvaient le faire en remplissant le formulaire prévu à cette fin. Il était également possible de communiquer avec les représentants et représentantes du Ministère pour obtenir des réponses à leurs questions.

Le PAFIO traite des secteurs d'intervention où pourraient être réalisés des travaux sylvicoles non commerciaux, tels que de la plantation, de la préparation de terrain, de l'éclaircie précommerciale ainsi que la localisation des infrastructures à construire ou à améliorer au cours des prochaines années.

Il est possible de visualiser les éléments ayant fait l'objet de cette consultation au [lien suivant](#).

Le Ministère et l'organisme responsable de la consultation publique ont tenu une séance d'information virtuelle le mercredi 19 janvier 2022 de 12h à 13 h 30 au cours de laquelle étaient précisés la façon d'émettre des commentaires en ligne, les suites données aux préoccupations émises, de même que les secteurs d'intervention potentiels (SIP) présentés en consultation publique. Une période de questions des participants et participantes a complété l'activité.

Les personnes intéressées devaient remplir le formulaire de participation au [www.trqirto.ca](http://www.trqirto.ca).

## Annonce

La population a été informée de la tenue de la consultation par la publication d'un avis public et la diffusion de communiqués dans les journaux locaux. Des annonces ont également été publiées sur le site Web et les réseaux sociaux du MFFP.

**Tableau 1. Annonces de la tenue de la consultation publique**

<i>Moyens</i>	<i>Informations transmises</i>
Courriel transmis aux représentants de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du	Annonce de la consultation publique et transmission de la base de données proposée en consultation publique (fichiers de forme)

territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et à leurs remplaçants (33)	
Courriel transmis avec l'application Cyberimpact aux municipalités, aux MRC de l'Outaouais, à des personnes désireuses d'être informées de la tenue d'une consultation publique, aux représentantes et représentants de la TRGIRTO et à leurs remplaçants (552)	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la carte interactive et formuler des commentaires à l'aide du formulaire géoréférencé
Avis publié sur le site Web de la TRGIRTO	Lien vers la carte du PAFIO 2018-2023
Page Facebook de la TGIRTO	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter la carte interactive
Avis public	Un avis public a paru dans les médias régionaux de l'Outaouais : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Le Droit (Web et écrit)</i></li> <li>• <i>Info de la Basse Lièvre</i></li> <li>• <i>Journal les 2 Vallées</i></li> <li>• <i>Info de la Vallée</i></li> <li>• <i>The Equity (français et anglais)</i></li> <li>• <i>Info Petite-Nation (papier et Web)</i></li> <li>• <i>Journal Pontiac – Français</i></li> <li>• <i>Journal Pontiac – Anglais</i></li> </ul>
Séance d'information virtuelle	19 janvier 2022

Étant donné le contexte de la pandémie, les bureaux du Ministère étaient fermés au public. Les personnes désirant obtenir des renseignements supplémentaires sur les plans présentés étaient invitées à laisser leurs questions et leurs préoccupations sur la boîte de messagerie d'un employé, accompagnées de leur nom et de leurs coordonnées, afin qu'elles puissent être rappelées à l'intérieur d'un délai de deux jours ouvrables.

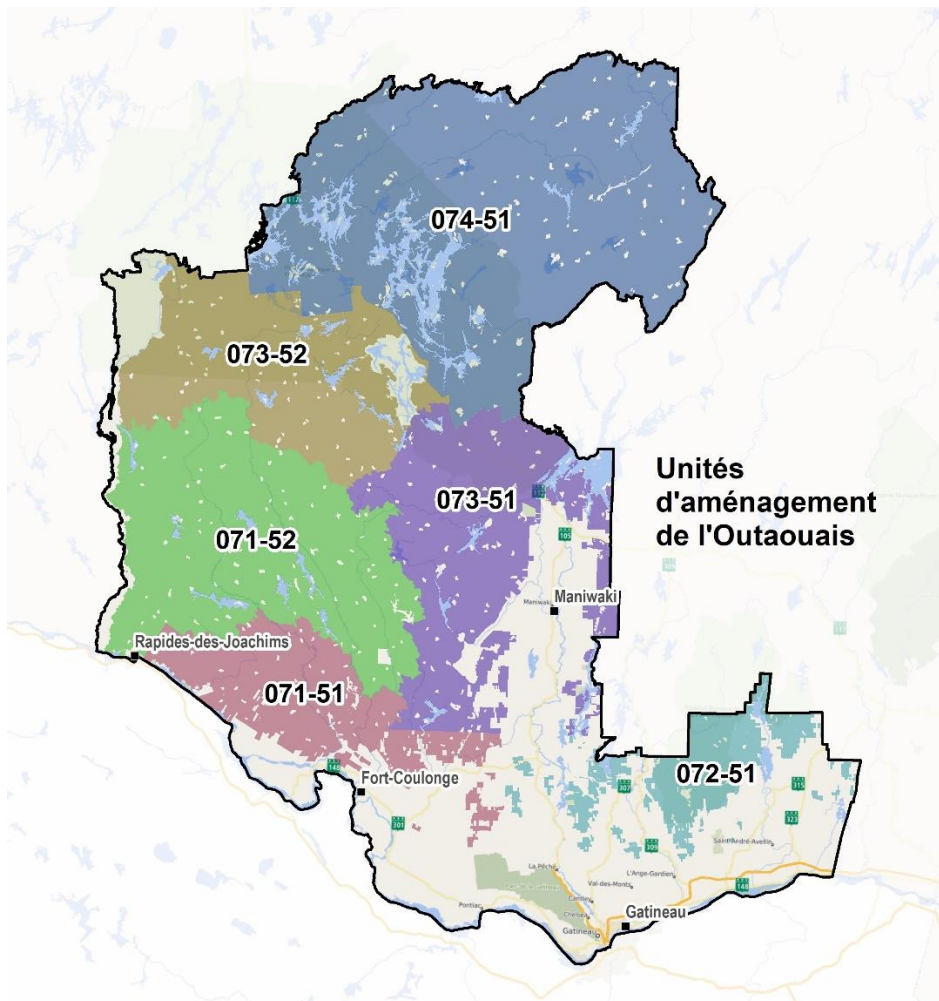
# Objectifs de la consultation

La consultation du public vise les objectifs suivants :

- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée, et de voir ses préoccupations, ses valeurs et ses besoins pris en considération dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser, de la part de la population, une meilleure compréhension de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et y intégrer, lorsque c'est possible, les préoccupations, les valeurs et les besoins exprimés;
- concilier les préoccupations diversifiées des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources et du territoire;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au MFFP de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu de ses responsabilités.

# Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La consultation publique qui s'est tenue du 7 janvier au 1<sup>er</sup> février 2022 concernait les unités d'aménagement 071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52 et 074-51. Ces unités d'aménagement couvrent les régions administratives de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue – portion de la MRC de La Vallée-de-l'Or. La présente consultation concernait les travaux sylvicoles non commerciaux prévus dans toutes les UA de la région.



## Participation et commentaires reçus

Durant la période de consultation, quatre personnes ont participé soit en communiquant avec le personnel du MFFP ou au moyen du site Web du Ministère.

## 4.1 Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le cadre des consultations publiques sur le PAFIO 2018-2023, les commentaires ont été émis tant au nom d'organismes qu'à titre personnel. Le **tableau 2** indique le type et le nombre de participants.

**Tableau 2. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires**

<i>Consultation publique sur le PAFIO 2022</i>		
Unités d'aménagement	Nombre d'organismes	Nombre de personnes (ayant participé à titre personnel)
TOUS	3	1

## 4.2 Commentaires et préoccupations reçus

Le tableau 3 présente, par sujet, les principaux commentaires et préoccupations reçus lors de la consultation avec un résumé, pour chacun, des suivis réalisés par le MFFP. Cette façon de faire permet au lecteur de repérer l'information plus rapidement, tout en lui donnant une vue d'ensemble des préoccupations soulevées par les participants et participantes. Certaines préoccupations émises ont été fragmentées et placées dans leur catégorie respective à des fins de compréhension et d'allègement du rapport.

Il est important de noter que les commentaires relatifs à un chantier précis ont été systématiquement transmis aux responsables de la planification forestière du Ministère et au responsable de l'harmonisation opérationnelle, lorsque c'était applicable. Le **tableau 3** présente les commentaires relatifs au processus de la consultation et aux outils offerts.

Tableau 3. Principaux commentaires et préoccupations reçus - Analyses et réponses -du MFFP

Catégories	Commentaires - Préoccupations (résumé)	Réponses
Infrastructures (chemins, ponts), transport (bruit, sécurité), harmonisation opérationnelle	Aucun travail (y compris le rubanage, etc.) ne doit être réalisé entre le 15 mai et le 30 juin, puisqu'il s'agit de la période de chasse à l'ours. Le secteur visé est en développement depuis deux ans et sera occupé par les adeptes de la chasse en ce temps.	<p>Tel qu'il est convenu dans l'entente régionale d'harmonisation du calendrier des opérations de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO), « il n'y aura aucune activité liée à l'aménagement forestier entre 15 h et une heure après le coucher de soleil durant la période de chasse printanière à l'ours à l'arme à feu effective selon le Règlement sur la chasse du Québec, dans un rayon de 500 m des sites qui sont occupés par la clientèle et qui avaient été identifiés un mois d'avance en tant que sites appâtés, sauf sur le réseau stratégique d'accès au territoire public de l'Outaouais où le transport est permis en tout temps. Il est possible de faire une entente écrite entre l'intervenant forestier et les représentants de PADE ou PADNE afin de moduler cette restriction sur les PADE ou PADNE concernées. »</p> <p>Le Ministère est ouvert à faire des accommodements ponctuels, mais certains travaux doivent se faire dans une période précise afin d'assurer leur efficacité. De plus, il faut s'assurer que la période qui convient soit suffisamment longue pour permettre à un entrepreneur de réaliser les travaux en fonction de la taille de son équipe de travail.</p>
	Les travaux devront être terminés au plus tard le 15 septembre afin d'offrir de la quiétude à l'original avant la période la chasse, qui débute le 17 septembre, au chantier Raquette.	Pour le secteur Raquette, il est planifié pour être exécuté en 2023. Le Ministère tentera de faire en sorte que les travaux soient terminés au moins deux jours avant le début de la chasse à l'original, mais il ne peut le garantir, la date convenue à l'échelle régionale étant le début de la chasse. Concernant la chasse à l'ours printanière, il s'agira de travaux de dégagement de plantation et ceux-ci débutent normalement en juillet. Le Ministère demandera que le rubanage du secteur s'effectue en dehors de la période ciblée, mais des contraintes opérationnelles prioritaires pourraient devoir être prises en compte
	Fournir un nivelage des chemins à la fin des travaux sur le chantier et l'entretien de celui-ci durant les travaux.	Le chemin sera entretenu lors du passage des camionnettes des travailleurs et sera laissé dans un état comparable à ce qu'il était avant les travaux.
	<p>Période de travaux : Il sera très important que les pourvoyeurs soient mis au courant rapidement lors de la réalisation de travaux. Il y a plusieurs périodes critiques sur le territoire, mais des ajustements peuvent avoir lieu lorsque pris en amont.</p> <p>Exemple : Période de chasse à l'ours du mois de mai au 30 juin. Le coût le plus important pour un pourvoyeur est l'appâtage. Lorsque des travaux commencent à la dernière minute, le gibier cesse sa routine et le pourvoyeur perd ses investissements. Quand le pourvoyeur est mis au courant avant le mois d'avril, il peut décider de ne pas se servir d'un secteur (quand le territoire de celui-ci est assez grand pour se déplacer ailleurs).</p>	<p>De manière générale, toute préoccupation qui concerne le calendrier des travaux, le transport et les infrastructures renvoie à l'harmonisation opérationnelle. Dans le cadre des travaux sylvicoles non commerciaux, c'est le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui est chargé de réaliser ce type d'harmonisation.</p> <p>La responsable de la planification des travaux sylvicoles non commerciaux entrera en contact avec les pourvoyeurs au moment opportun pour prendre en compte ce type de préoccupation et convenir d'une entente d'harmonisation.</p>

Catégories	Commentaires - Préoccupations (résumé)	Réponses
	<p>Période de vacances familiales : Les mois de juillet et août sont importants pour les pourvoyeurs. Les zones à proximité des chalets sont des zones très sensibles. Dans les forfaits familiaux, les clients sont plus portés à rester près des chalets; entendre des débroussailleuses n'est pas génial pour la satisfaction de la clientèle.</p> <p>Chasse à l'orignal de septembre et octobre : La chasse à l'orignal est le point le plus connu. Lorsque les travaux arrêtent le vendredi avant le début de la chasse, il est assuré que les chasseurs de la première semaine vont avoir de la difficulté. Les orignaux se déplacent et modifient leurs habitudes. Des ententes devraient être prises avec les pourvoyeurs pour les périodes de chasse qui varient d'une zone à l'autre et peuvent aussi dépendre du coffre à outils.</p> <p>Dans les pourvoiries les plus au sud et à l'ouest, le chevreuil a la même importance que l'orignal. La période de chasse se pratique au mois de novembre.</p>	
	<p>Présence d'hébergement à proximité (5 chalets). Informer la SÉPAQ en début de saison au sujet du calendrier des travaux.</p>	<p>Pour le secteur Myon, 8,6 ha sont planifiés à proximité d'un site d'hébergement. Ce secteur est actuellement en inventaire; le calendrier des travaux n'est donc pas déterminé.</p> <p>Lorsque la planification des travaux sera complétée, le MFFP ou Rexforêt vous contactera pour vous transmettre l'information concernant le calendrier des travaux. Les travaux du secteur seront possiblement exécutés en 2023.</p>
<p>Habitats fauniques et qualité de l'expérience en forêt, protection du territoire</p>	<p>Nous sommes le seul chalet sur le lac Duval et chassons l'orignal dans ce secteur. Nous voudrions savoir si des travaux sont prévus dans notre secteur.</p>	<p>Aucune intervention sylvicole non commerciale n'est prévue aux abords du lac Duval.</p>
	<p>Forte proportion et concentration de superficies potentielles en travaux d'éducation dans le secteur de récolte. La SÉPAQ souhaite favoriser le maintien de la qualité de l'habitat faunique. Une répartition des travaux sur plus d'une année serait préférable si la majorité des superficies présentées sont traitées.</p>	<p>Les travaux des secteurs planifiés en dégagement de plantation doivent être exécutés au complet l'année où ils sont prévus. Ces travaux ne peuvent généralement pas être décalés, car ils sont effectués à une période critique pour la survie des plants. Cependant, certains secteurs que vous avez identifiés seront reboisés en 2022-2023. Ces plantations ne seront pas dégagées par la suite.</p>
	<p>Un espace de garde de 50 mètres de chaque côté des chemins devra rester intact et en repousse naturelle afin de favoriser la faune ailée et le petit gibier qui favorisent ce genre d'habitat et, par conséquent, créant un écran visuel futur sur les espaces de coupe en régénération.</p>	<p>Afin de protéger les investissements réalisés en reboisement, les superficies concernées doivent être traitées par au moins un dégagement, et jusqu'à trois en fonction de la richesse du sol. Le Ministère ne peut pas se permettre de laisser aller ces superficies. Cependant, les superficies non reboisées ne seront pas traitées, laissant ainsi des portions non dégagées.</p>
	<p>Laisser un minimum de 35 % de superficie des plages de travaux en régénération naturelle de forêt mixte, afin de préserver l'habitat naturel qui existait avant les coupes et de fournir une variété de repousse pour les différentes espèces d'oiseaux et de faune terrestre habitant présentement et dans le futur dans ce secteur.</p>	<p>En moyenne, pour la région de l'Outaouais, 70 % des coupes sont régénérées de façon naturelle. Dans le cas du secteur Raquette, c'est 285 ha sur un total de 500 qui ont été remis en production. Cela laisse 41 % de la superficie en régénération naturelle.</p>
	<p>Traitement en peuplement naturel : Dans les peuplements de régénération naturelle, la technique par puits de lumière (aussi appelé détournement faunique) ou par bande devrait être favorisée au lieu du dégagement systématique. L'étude de Valérie Groison (1998) démontre que la densité de population de petit gibier (lièvre et gélinotte) est</p>	<p>Les superficies traitées en peuplements naturels sont marginales en Outaouais. En effet, depuis quelques années, aucune superficie en régénération naturelle n'a été prescrite ou traitée, sauf dans le cas de travaux de contrôle du hêtre (nettoisement dans</p>

Catégories	Commentaires - Préoccupations (résumé)	Réponses
	<p>affectée par les travaux de dégagement de plantation ou d'éclaircie précommerciale. Les traitements proposés permettent de maintenir une obstruction latérale supérieure à 85 %, ce qui est idéal pour les ongulés, en plus de fournir des habitats de qualité pour la petite faune.</p> <p>Traitement de plantation : Les traitements de dégagement ne devraient jamais excéder plus de 60 % de la superficie d'une assiette afin de maintenir une zone représentative des peuplements naturels et de répondre à des intrants fauniques dans des secteurs multiples modulés au PATP.</p> <p>Laisser des zones sans traitement dans l'écotone des assiettes permettrait d'avoir une zone de transition entre les peuplements récoltés et ceux qui ne le sont pas. Cela produirait des zones riches pour la faune en créant des zones de nourriture en bordure des zones d'abris. Ces sections ou bandes devraient avoir une largeur minimale de 50 m et aller jusqu'à 100 m, ce qui représente la distance pour laquelle les ongulés sont à l'aise de s'éloigner de leur zone d'abris.</p> <p>En bordure de chemin, la bande devrait avoir un minimum de 30 m et un maximum de 50 m. Cette zone est surtout productive pour le petit gibier mais servira aussi à produire une zone d'obstruction latérale pour la grande faune.</p>	<p>les coupes partielles envahies par le HEG). Il ne devrait pas y avoir de superficie importante dans les prochaines années non plus.</p> <p>Afin de protéger les investissements réalisés en reboisement, les superficies concernées doivent être traitées par au moins un dégagement, et jusqu'à trois en fonction de la richesse du sol. Le Ministère ne peut pas se permettre de laisser aller ces superficies.</p> <p>D'un autre côté, il y a généralement une portion des secteurs qui ne sont pas traités en vue de la remise en production. Ces secteurs seront régénérés naturellement et ne feront pas l'objet de travaux d'éducation de peuplement. Ils pourront servir pour les besoins exprimés dans le commentaire.</p> <p>Rappelons que seulement 30 % des coupes de régénération sont remises en production en Outaouais.</p>
Autres	<p>Aucun « Campement de fortune » (roulottes, abris temporaires, etc.) sur le territoire de la pourvoirie durant les travaux. Si des roulottes doivent être installées sur le territoire, elles devront se situer à un endroit où un contrôle facile sur les activités en dehors des heures de travail des personnes travaillant sur les lieux pourra être effectué.</p> <p>La localisation du site de logement sera choisie et approuvée par la pourvoirie dans la localisation et non sur le chantier de travail.</p>	<p>Le Ministère comprend votre préoccupation concernant l'hébergement dans des roulottes sur le territoire de la pourvoirie. Il privilégie cependant les discussions entre les pourvoyeurs et les entrepreneurs. Il sera demandé que l'entrepreneur contacte la pourvoirie au moins deux semaines avant le début des travaux afin de vous informer qu'ils seront sur le territoire et de tenter de convenir d'une localisation pour l'installation du campement forestier.</p>

**Tableau 4. Principaux commentaires reçus relatifs aux processus et aux outils**

<b><i>Commentaires relatifs aux processus de la consultation publique et aux outils offerts pour émettre les préoccupations</i></b>	
<b>Commentaires</b>	
	Très bon processus en amont pour les utilisateurs. Très apprécié.

## **Sigles et acronymes**

<b>BGA</b>	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (aussi nommé industriel forestier)
<b>MELCC</b>	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
<b>MFFP</b>	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
<b>RADF</b>	Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
<b>TI</b>	Territoire d'intérêt
<b>TRGIRTO ou Table GIRT</b>	Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais
<b>UA</b>	Unité d'aménagement
<b>UG</b>	Unité de gestion (du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs)

# Conclusion

La présente consultation publique avait comme objectif principal de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés en lien avec les travaux sylvicoles non commerciaux.

Les membres de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais prendront connaissance de ce rapport et s'en inspireront afin de proposer au Ministère des mesures d'harmonisation. Ce dernier évaluera la recevabilité des recommandations de la TRGIRTO et effectuera sa planification forestière définitive en tenant compte des recommandations qu'il aura retenues, et ce, dans le respect de la stratégie d'aménagement et du cadre légal.

Compte tenu du rôle important des TGIRT dans le processus de planification forestière, le Ministère invite les personnes qui souhaitent communiquer avec leurs représentants à le faire. La liste des membres est présentée sur le site [www.trgirto.ca](http://www.trgirto.ca).

La Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais tient à remercier tous ses partenaires, toutes les personnes qui ont collaboré à l'élaboration du PAFIO de même que celles qui ont participé à cette consultation publique.

# Annexe 1

## Composition de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO)

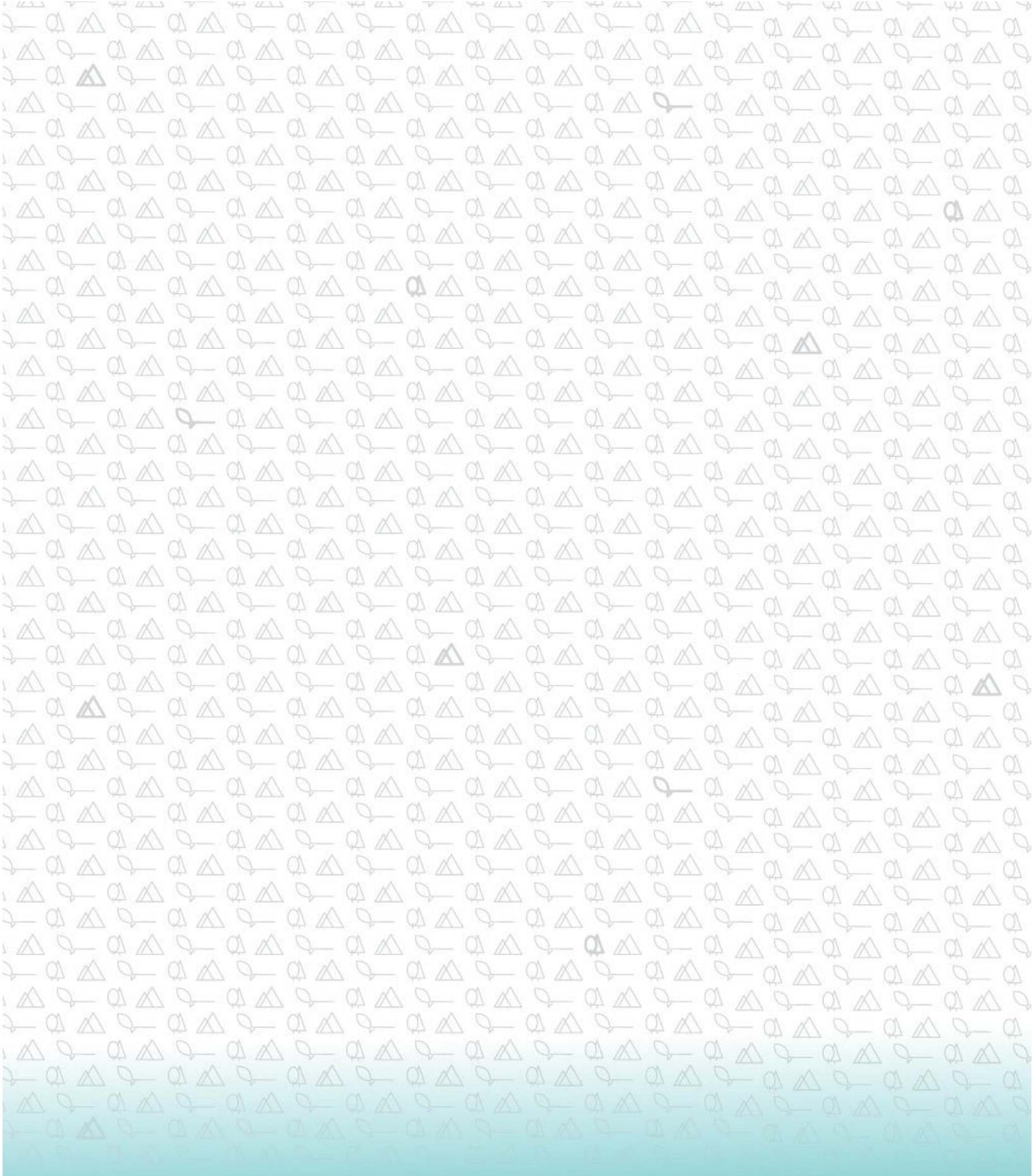
Liste des membres			
Groupe sectoriel	Partenaire	Représentant	Organisme
Matière ligneuse	Industriels forestiers nommés par le Comité consultatif MFFP- Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement	Stéphane Taillon	Louisiana-Pacific Canada Ltée
		Dominik Chartier	Produits Forestiers Résolu
		Christian Picard	Compagnie Commonwealth Plywood Ltée
		Charles St-Julien	Lauzon Ressources forestières
Faune	Partenaires fauniques nommés par la Table régionale Faune de l'Outaouais	François Trottier	Association des pourvoiries de l'Outaouais
		Denis Lapratte	Association des zecs de l'Outaouais
		Johanne Vienneau (intérim)	SÉPAQ
		Pierre Rollin	Fédération québécoise de chasse et pêche – section Outaouais
Autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier	Étienne Potvin-Saint-Onge	Travailleur forestier
	Regroupement des locataires de terres publiques Outaouais/Laurentides	Jacques David	Regroupement des locataires de terres publiques Outaouais/Laurentides
	Citoyen	Alain Lacoste	Citoyen
	Clubs de l'Outaouais membres de la Fédération québécoise des clubs quads	Jacques Chaîné	Fédération québécoise des clubs quads
	Clubs de l'Outaouais membres de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec	François Saumure	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides	Mario Bélisle	Sucrierie BeauBel
Nature	Organismes se consacrant à la conservation et à la protection de l'environnement	Geneviève Le Blanc	Société pour la nature et les parcs du Canada
		Gérard Desjardins	Club des ornithologues de l'Outaouais

		Deborah Powell	Pontiac Environmental Protection
		Nathalie Magnan	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
Territoire	MRC de Pontiac	Jason Durand	MRC de Pontiac
	MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	Dominic Lauzon	MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
	MRC des Collines-de-l'Outaouais	Mathieu Trépanier	MRC des Collines-de-l'Outaouais
	MRC de Papineau	Jean-François Larrivée	MRC de Papineau
	MRC de la Vallée-de-l'Or	Vacant	
Premières Nations	Anicinape de Kitcisakik	Vacant	
	Algonquins of Barriere Lake	Vacant	
	Nation Anishnabe de Lac Simon	Vacant	
	Wolf Lake	Vacant	
	Kitigan Zibi Anishinabeg	Vacant	

### Liste des remplaçants

Groupe sectoriel	Partenaire	Remplaçant	Organisme
Matière ligneuse	Industriels forestiers nommés par le Comité consultatif MFFP- Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement	André Fortin	La Compagnie Commonwealth Plywood Ltée
		Guilhem Coulombe	Louisiana-Pacific Canada Ltée
Faune	Partenaires fauniques nommés par la Table régionale Faune de l'Outaouais	Jonathan Leblond	Association des pourvoires de l'Outaouais
		Yannick Dufour	SEPAQ
		Lucien Léveillé	Association des zecs de l'Outaouais

		Frank Gagnon	Association provinciale des trappeurs indépendants – conseil de l’Outaouais
Autres utilisateurs avec droits	Regroupement des locataires de terres publiques Outaouais/Laurentides	Marcel Larocque	Regroupement des locataires de terres publiques Outaouais/Laurentides
	Clubs de l’Outaouais membres de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec	Pierre Tremblay	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
	Clubs de l’Outaouais membres de la Fédération québécoise des clubs quads	Luc Bureau	Fédération québécoise des clubs quads
	Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides	William Roy	Érablière en folie
Nature	Organismes se consacrant à la conservation et à la protection de l’environnement	Monique Boivin	Société pour la nature et les parcs du Canada (Outaouais)
		Maurice Thibaudeau	Club des ornithologues de l’Outaouais
		Paula Armstrong	Pontiac Environmental Protection
		Benoit Delage	Conseil régional de l’environnement et du développement durable de l’Outaouais



**Forêts, Faune  
et Parcs**

